



« Avec Cyrius, l'IA entre dans Axiocap ; avec le connecteur MCP, Axiocap entre dans toutes les IA »

Nicolas SURLEAU
Cofondateur et COO d'Axiocap

Vous avez intégré l'IA à une plateforme qui gère des données parmi les plus sensibles de l'entreprise. Quelle conviction vous a guidé ?

Une conviction simple : les juristes se sont déjà approprié l'IA, et c'est une bonne chose. Notre responsabilité, en tant qu'éditeur est de leur offrir un cadre pour le faire en confiance. Car le vrai risque n'a jamais été l'IA en elle-même, mais son usage non maîtrisé : copier un procès-verbal pour le coller dans un outil qui échappe à tout contrôle.

Notre réponse tient en un principe : que l'IA accède à la donnée dans un cadre maîtrisé, avec des droits, une traçabilité et aucune réutilisation. C'est aussi vrai à l'intérieur d'Axiocap, avec notre assistant Cyrius, que lorsque le juriste interroge nos données depuis son propre assistant. Car notre rôle premier ne change pas : rester la source de vérité de la donnée de gouvernance, conforme, sécurisée et à jour en permanence. L'IA amplifie cette exigence, elle ne s'y substitue jamais.

Concrètement, que fait Cyrius au quotidien d'une direction juridique ?

Cyrius vit à l'intérieur d'Axiocap et fait deux choses : rechercher la donnée et agir sur la donnée. Un juriste peut lui demander quels mandats arrivent à expiration dans les six mois, qui détient plus de 5 % d'une filiale à l'étranger, ou croiser les décisions de plusieurs assemblées. Sur un groupe qui compte des centaines, parfois des milliers de filiales, la réponse est instantanée, là où la recherche manuelle prenait des heures. Cyrius peut aussi agir : à partir d'un ordre de mouvement, il propose d'enregistrer l'opération et met à jour le registre après validation. Bien sûr,

l'IA ne prend jamais la décision finale : elle suggère et le juriste décide.

La crainte numéro un des juristes reste l'hallucination. Comment la limitez-vous ?

Nous ne donnons pas tout à lire à l'IA d'un seul coup. Nous lui donnons accès à une armoire, et elle n'ouvre que le tiroir qu'on lui demande d'ouvrir. Elle n'accède donc jamais à ce qui n'a pas été sollicité, et l'on sait toujours d'où vient sa réponse : quel document, quel paragraphe. C'est cette traçabilité qui limite les hallucinations.

Vous êtes le premier acteur français de la gouvernance juridique à proposer un connecteur MCP. Qu'est-ce que cela change ?

Avec Cyrius, nous avons mis une IA dans Axiocap. Avec le MCP, nous faisons entrer Axiocap dans toutes les IA. Ce connecteur permet d'interroger les données d'Axiocap directement depuis l'assistant que le juriste utilise déjà, qu'il s'agisse de ChatGPT, de Claude ou d'un autre.

Pourquoi ce choix ? Parce que ces données appartiennent à nos clients, pas à nous. Nous les sécurisons et les structurons, mais ils doivent rester libres de les exploiter avec l'outil de leur choix. Le MCP permet aussi de croiser nos données de gouvernance avec des informations que nous n'hébergeons pas, par exemple un chiffre d'affaires ou un fichier externe, pour préparer un bilan.

La souveraineté est au cœur de ce numéro. Comment l'abordez-vous ?

Pour nous, la souveraineté ne se limite pas à l'endroit où sont stockées les

données, même si nos serveurs sont en Europe, que nous garantissons l'absence d'entraînement sur les données de nos clients et la conformité au RGPD. Elle porte aussi sur l'IA elle-même.

Cyrius ne dépend pas d'un modèle unique : le moteur est interchangeable. Nous proposons par défaut Claude, ChatGPT ou Mistral ; le client choisit, et il peut même brancher son propre modèle, y compris une IA open source hébergée chez lui. Ne dépendre que d'un seul fournisseur serait risqué : un modèle peut voir son accès fermé du jour au lendemain. Cette liberté de choix est, à mes yeux, une part essentielle de la souveraineté.

Quel conseil donneriez-vous à une direction juridique qui veut franchir le pas ?

Un conseil avant tout : ne pas commencer par l'IA, mais par la donnée. Voyez cela comme une pyramide : l'IA en est le sommet, mais elle ne tient que sur un socle de données structurées, saines et à jour. C'est précisément là que nous intervenons : les données de gouvernance sont souvent dispersées entre plusieurs outils, nous les rassemblons, les fiabilisons et les tenons à jour. Ensuite seulement vient l'IA.

Enfin, il faut accepter de changer de posture : demain, le juriste ne remplira plus les formulaires et ne naviguera plus dans les menus. Il définira le quoi, l'agent IA exécutera le comment. Ce n'est plus au juriste de s'adapter au logiciel, c'est à l'intelligence artificielle de se mettre au service du juriste.

 **axiocap**
avec infogreffe
www.axiocap.com